Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215601766-20251211-DC2025121016-DE

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 10 décembre, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 4 décembre s'est réuni en séance publique à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20251210/16 :
Désaffectation et déclassement du domaine public communal en vue d'une cession à M. et Mme GUNEY Fatih et Nuriye – 1, rue des îles

Rapporteur : Philippe GOURAUD

Etaient présents : Franck VALLEIN, François POMMOIS, Philippe GOURAUD, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Audrey MINAMBRES, Marie-Claude SUGIC, Jean-Pierre LAURENT, Jean-Yves COZIC, Thierry PADELLEC, Hervé GUILLOUZIC, Rémy GUILLOUZIC, Stéphane LE MENAJOUR, Laurent HARNOIS.
Absents représentés : Nicolas LE GROS a donné pouvoir à Philippe GOURAUD,
Absents excusés : Anne LE CORVEC, Yves LOIN, Alix DE LEPINAU, Audrey CAMUS, Stéphanie HUYSSCHAERT, Anthony CARO, Loïc HAREL, Sabrina JULO.
Nombre de conseillers en exercice : 23 - Présents : 14- Pouvoirs : 1 - Votants : 15
Secrétaire de séance : François POMMOIS
Ouverture de la séance : quorum atteint avec 14 conseillers municipaux présents

---

Monsieur Philippe GOURAUD informe le Conseil municipal que Monsieur et Madame GUNEY Fatih et Nuriye ont fait part à la commune de leur souhait d'acquérir une partie du domaine public jouxtant leur propriété située 1, rue des îles à PLUNERET.

Cette demande a reçu un avis favorable du bureau municipal en date du 18 février 2025.

L'emprise foncière faisant partie du domaine public communal, il convient de prendre une délibération de désaffectation et de déclassement du domaine public communal.

Considérant que la dépendance domaniale précitée appartenant à la Commune n'est plus affectée à l'usage public, ni à la circulation publique :

Considérant que l'emprise devant faire l'objet du déclassement sur la rue des îles n'altèrent pas la circulation ;

Considérant que les droits d'accès des riverains ne sont pas mis en cause ;

Considérant que le déclassement peut se dispenser d'une enquête publique car il n'entrave pas les conditions de desserte ;

Considérant que la partie déclassée dépendra du domaine privé de la commune et que par conséquent il pourra être aliéné ;

Considérant le plan joint en annexe de la présente délibération, précisant les limites projetées de l'emprise communale déclassée ;

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215601766-20251211-DC2025121016-DE

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la désaffectation et le déclassement de cette emprise de terrain d'une surface d'environ de 88 m², située devant la propriété de M. et Mme GUNEY, sise 1, rue des îles ;**
- **AUTORISE M. le Maire ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

PLUNERET, le 11 décembre 2025
Le Maire,
Franck VALLEIN